

Se sensibiliser et réagir face aux expulsions forcées

1. Planification

Survol

Les élèves prennent conscience des liens entre les expulsions forcées et les droits humains. Au travers d'analyse de texte et d'une mise en situation, ils repèrent quels sont les droits qui peuvent être affectés par ces expulsions.

Mots clés

Discrimination - Inégalités – Expulsions forcées - Pauvreté – Droit de propriété-
Conscientisation - Dignité humaine - Déclaration universelle des droits de l'Homme

Niveaux scolaires visés

- Deuxième cycle du secondaire

Objectifs

- S'éveiller à la problématique des expulsions forcées et à ses conséquences en matière de droits humains.
- Prendre conscience des conséquences des expulsions forcées
-

Intentions éducatives

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- Exercer son jugement critique
- Mettre en œuvre sa pensée créatrice
- Communiquer de façon appropriée
- Actualiser son potentiel.

2. Préparation

Connaissances et perceptions initiales des élèves

À l'aide des questions suivantes, sondez les connaissances et perceptions des élèves par rapport Pixel Art, ainsi que leur compréhension de la notion de droits humains sous l'angle de la problématique des expulsions forcées :

- A-t-on le droit d'expulser une personne de son domicile ?
- Que représente pour vous une expulsion forcée ?
- Avez-vous déjà entendu des cas d'expulsions forcées ?
- D'après-vous, comment se déroule une expulsion forcée ?
- Existe-t-il des expulsions forcées en Europe ?

3. Réalisation de la première activité

- **Texte A : Amnesty international.** « Cambodge. Aménagement urbain ou déplacement des bidonvilles ? » : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA23/002/2009/fr>
- **Texte B : Amnesty International.** « Injustes, illégales, inacceptables : les expulsions forcées en Angola » : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR12/002/2009/fr>

1. Le professeur divise la classe en groupes de 5. Il distribue un des deux textes à chaque groupe en veillant à ce que les deux textes soient répartis au moins une fois.
2. Les élèves lisent le texte. Par groupe, ils relèvent ce qui leur semble contraire à la Déclaration universelle des droits humains.
3. Notez au tableau les réponses du texte A et du texte B. Comparez les deux colonnes (les droits dits par les élèves sont-ils communs ou différents)
4. Demandez à chaque groupe de justifier ses réponses.
5. Quelles sont les conséquences pour les victimes de ses expulsions et quels sont les autres droits humains fondamentaux qui seront nécessairement bafoués (droits la santé, au travail, à l'éducation, ...)
6. En quoi le respect de droit à la propriété pourrait-il provoquer un changement pour les expulsions forcées ?

4. Pour aller plus loin

- Trouver des exemples d'expulsions forcées en Europe. En quoi les États ne respectent-ils pas les droits évoqués dans la Déclaration universelle des droits humains ?
- Dresser un parallèle entre les expulsions forcées d'aujourd'hui et les méthodes utilisées par le troisième Reich pour expulser et déposséder les juifs de tous leurs biens.
- En quoi les jeux Olympiques de Pékin ont-ils favoriser les expulsions forcées ?

5. Réalisation de la deuxième activité

Un de vos camarades de classe est absent depuis quelques jours. Vous rencontrez par hasard sa sœur dans la rue. Elle vous explique que la police est venue chez eux au milieu de la nuit et les a chassés de force de leur domicile. N'ayant plus de domicile, il ne peut revenir en classe.

Comment réagissez-vous ?

Vous pouvez par exemple écrire une lettre au bourgmestre pour demander que votre compagnon de classe soit immédiatement reloger de manière décente.

6. Agir

Invitez les élèves à engager leurs réflexions et leurs émotions dans des actions possibles :

- **Action urgente** : Crainte de nouvelles expulsions massives à Harare :
<http://www.isavelives.be/fr/node/3918>
- **Action urgente**: Trois mille personnes expulsées au Kenya :
<http://www.isavelives.be/fr/node/3933>
- **Action urgente** : Cambodge : Groupe 78 : Mise à jour du 22 juillet 2009 :
<http://www.isavelives.be/fr/node/3924>

Pour toutes les actions urgentes à propos des expulsions forcées, allez sur:
<http://www.isavelives.be/fr/node/3924>